

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-96 du 2 Avril 1996

portant nomination d'un (01) Elève
Officier Médecin des Forces Armées
Béninoises au grade de Médecins-
Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
 - VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des personnels Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
 - VU la Loi N°87-001 du 27 Février 1987 portant Loi de Finances pour la gestion 1987 ;
 - VU la Loi N°93-001 du 1er Février 1993 portant Loi de Finances pour la gestion 1993, notamment en son article 9 ;
 - VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoise ;
 - VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
 - VU le Décret N°95-48 du 20 Février 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
 - VU le Décret N°95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- L'Elève-Officier Médecin Alain François-Xavier AZONDEKON est nommé au grade de Médecin-Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1995.

Article 2.- La présente nomination entraîne une incidence financière sur le Budget National, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi N°93-001 du 1er Février 1993 portant Loi de Finances pour la gestion 1993.

.../...

Article 3.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 Avril 1996

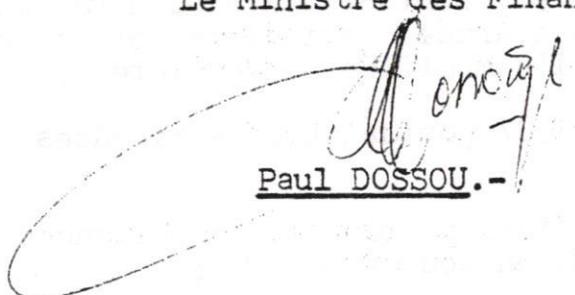
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



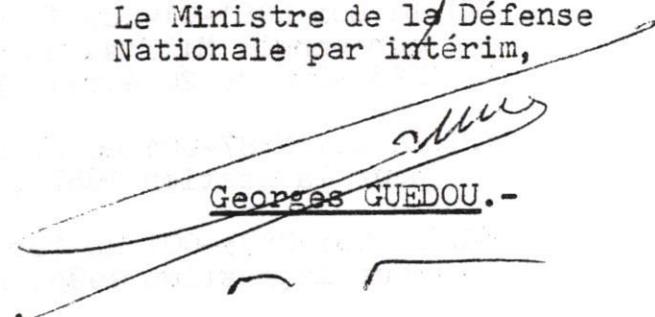
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Défense Nationale par intérim,



Paul DOSSOU.-



Georges GUEDOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MF 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 18 SDD 2 DEP/INSAE 3 DSI 4 DSDV-DCF-DGBM 3 DGTCP
ONEPI 1 GCONB 3 BN-DAN 6 UNB-FASJEP 4 ENA 2 INTERESSES 1 JORB 1.